Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215600347-20201211-2020_104DM-DE

COMMUNE DE CARNAC (Morbihan)

Service Financier
SF/VLN/2020-1492

COMMUNE DE CARNAC - MORBIHAN

DECISION DU MAIRE N° 2020-104

prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TARIFS COMMUNAUX 2021

Le Maire de la commune de CARNAC,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-23 du 23 mai 2020, prise en application du 2ème alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, par laquelle le conseil municipal a délégué ses pouvoirs au Maire, pour la durée de son mandat, afin de fixer, dans les limites de 30 000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs communaux pour l'année 2021,

DECIDE :

Article 1 : Les tarifs communaux applicables à compter du 1er janvier 2021 sont fixés comme suit :

		TARIFS applicables à compter du 1.01.2021
1-ETAT-CIVIL / ADMINISTRATIF / COMMUNICATION		
1	**CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES**	
	Attribution pour une période de 15 ans, renouvelable.	
	Fosse ou caveau le mètre carré :	99.00 €
	Columbarium la case cinéraire:	516.00 €
	Le cavurne (concession + plaque) :	297.00 €
	Conformément à la délibération n°9 du 17.11.2000, la recette des concessions dans les cimetières est à répartir entre la Commune 2/3 et le CCAS 1/3	
2	**REDEVANCES FUNERAIRES**	
	Utilisation du caveau provisoire : - Première journée :	25.00 €
	- Journée supplémentaire :	2.00 €
	Columbarium : - Fourniture d'une case cinéraire * :	505.00 €
	- Fourniture d'une plaque de fermeture * :	265.00 €
	* La case et la plaque sont à régler une seule fois, indépendamment de la concession payable lors de son achat et à chaque renouvellement.	
	Plaque rectangulaire gravée à sceller sur la stèle au jardin du souvenir :	56.00 €
3	**VACATIONS FUNERAIRES**	
	Vacation funéraire par un agent de police municipale :	20.00 €
4	**TAXE D'INHUMATION**	
	Montant forfaitaire par opération d'inhumation.	
	Cercueil :	46.00 €
	Urne :	26.00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215600347-20201211-2020_104DM-DE

		TARIFS applicables à compter du 1.01.2021
5	**DELIVRANCE DE PHOTOCOPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**	
	Documents sur support papier : - Photocopie format A4 la page :	0.20 €
	- Photocopie format A3 la page :	0.40 €
	Listes électorales sur support papier : - Photocopie format A4 (noir et blanc) la page (+ frais d'envoi éventuels) :	0.18 €
	Documents sur support informatique : - CD-Rom (+ frais d'envoi éventuels)	2.75 €
	Si les formats sont différents du A4 et du A3 standards, la facturation se fera sur devis demandé à l'entreprise de reprographie	
6	**FRAIS D'ENVOI DU BULLETIN MUNICIPAL ET CARNAC ECHOS** aux personnes non domiciliées à CARNAC	
	Participation forfaitaire annuelle	50.00 €
7	**FRAIS D'ENVOI D'OBJETS TROUVES**	
	Minimum de facturation (affranchissement et temps passé)	5.00 €
8	**VENTE DE L'OUVRAGE DE JEAN RIO** (Essai de toponymie de Carnac et La Trinité sur Mer)	
	Prix unitaire (recette reversée au CCAS)	15.00 €
9	**REMPLACEMENT DE TABLETTE EN CAS DE PERTE OU CASSE**	
	Tarif par tablette perdue ou détériorée	300.00 €

2-ACTIVITES ECONOMIQUES

a-Domaine public

10	**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS**	
	Occupation annuelle, par mètre carré (minimum 1 m²) :	
	Surface occupée par des présentoirs, panneaux, porte-menus, etc ...	90.00 €
	Surface occupée par une terrasse,un (des) chalet(s), kiosque(s), rosalie(s), etc ...	90.00 €
	Occupation saisonnière (du 01 avril au 31 octobre), par mètre carré (minimum 1 m²) :	
	Surface occupée par des présentoirs, panneaux, porte-menus, etc ...	70.00 €
	Surface occupée par une terrasse,un (des) chalet(s), kiosque(s), rosalie(s), etc ...	70.00 €
	En cas de non-respect des dates d'occupation, pénalités par semaine	150.00 €
11	**UTILISATION DE LA BORNE D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS**	
	► 30 litres d'eau délivrés à chaque paiement	2.00 €
12	**REDEVANCE D'OCCUPATION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**	
	Redevance d'occupation de l'aire d'accueil des gens du voyage ► Tarif par famille et par semaine	50.00 €
13	**DROITS DE PLACE POUR LES CIRQUES**	
	► Tarif par jour : Grand cirque :	360.00 €
	Cirque moyen :	145.00 €
	Petit cirque, manège (minimum à percevoir) :	56.00 €
14	**DROITS DE PLACE EN DEHORS DES JOURS DE MARCHES HABITUELS SUR LA PLACE SAINT FIACRE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**	
	Droit de place en dehors des jours de marchés ►par exposant et par jour :	15.00 €
15	**REDEVANCE POUR TOURNAGES DE FILM SUR LA COMMUNE DE CARNAC**	
	Mise à disposition d'un local de stockage (par jour) :	5.20 €
	Occupation du domaine public pendant la tournage du film (par jour et par m²) :	0.300 €
	Mise à disposition de personnel : Selon les tarifs en vigueur : voir rubrique n°28 - Frais de personnel pour prestations diverses	
	Mise à disposition de matériel : Selon les tarifs en vigueur : voir rubrique n°33 - Location de matériel	
	Minimum de perception :	15.00 €
16	**PARTICIPATION AUX FRAIS D'HEBERGEMENT POUR LES SAISONNIERS** (Police Municipale et autres employés par la commune)	
	- Participation aux frais d'hébergement - (tarif par personne et par mois) charges incluses	55.00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215600347-20201211-2020_104DM-DE

		TARIFS applicables à compter du 1.01.2021

b-Domaine mégalithique

17	**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU PARKING DES ALIGNEMENTS ET DE PORT EN DRO**	
	- Droit d'occupation d'un emplacement au parking des alignements ► tarif par m² pour la saison pour un véhicule : Pour tout véhicule supplémentaire, 50% du prix initial de l'emplacement	50.00 €
	- Droit d'occupation d'un arrêt minute à Port En Dro ►tarif par m² pour la saison pour un véhicule : Pour tout véhicule supplémentaire, 50% du prix initial de l'emplacement	50.00 €
	- Chalets (location et droit d'occupation d'un emplacement) ►tarif pour la saison :	500.00 €
	Minimum de perception :	15.00 €

c-Domaine marché hebdomadaire

18	**DROITS DE PLACE**	
	Droit d'occupation des emplacements du marché ►tarifs par mètre linéaire et par marché :	
	* Commerçants abonnés (formulaire)	
	- Commerçants abonnés à l'année :	1.25 €
	- Commerçants abonnés 7 mois consécutifs (du 01 avril au 31 octobre) :	2.10 €
	* Commerçants passagers non-abonnés (sans formulaire)	
	- Commerçants passagers de novembre à mars (hors saison) :	2.10 €
	- Commerçants passagers en avril, mai, juin et septembre, octobre :	2.90 €
	- Commerçants passagers en juillet et août :	4.90 €
	Branchement électrique ► tarif par prise et par marché :	
	- monophasé : 10 ampères	1.60 €
	- monophasé : 16 ampères	2.60 €
	Branchement eau ► tarif par branchement et par marché :	1.60 €
	Minimum de perception (hors régie de recettes) :	15.00 €

e-Domaine portuaire

19	**MOUILLAGES DANS LE BASSIN DE PORT EN DRO**	
	Montant forfaitaire annuel par mouillage (de 6 mois à 1 an) : Moins de 6 mois : au prorata du nombre de mois	50.00 €
	Minimum de perception :	15.00 €
20	**DROITS DE STATIONNEMENT SUR LA BASE NAUTIQUE POUR LES OPERATEURS NAUTIQUES**	
	Emplacement du bâtiment : (par m²)	50.00 €
	Parking à bateau : (par emplacement)	150.00 €
	Minimum de perception :	15.00 €

3-TRAVAUX

21	**AUTORISATION DE VOIRIE TEMPORAIRE PAR LES ENTREPRISES (redevance d'occupation du domaine public communal par les entreprises)**	
	Redevance par jour et par mètre carré :	0.70 €
	Redevance par jour et par mètre carré pour une occupation supérieure à 1 mois :	0.40 €
	Forfait fermeture de voie : Par jour pour 1 ou plusieurs voies avec mise en place de la signalisation par le demandeur	30.00 €
	En cas de besoin, le tarif sera calculé au prorata du temps passé (1/2 par exemple)	
	Minimum de perception :	26.00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215600347-20201211-2020_104DM-DE

		TARIFS applicables à compter du 1.01.2021
22	**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTIONS DU GAZ (RODP)** Selon le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 Formule de la redevance = ((0.035 € x L) + 100 €) x (ING/ING 0) ING = Indice ingénierie ING L = longueur des canalisations sur le domaine public communal, exprimée en mètres. 100 € représente un terme fixe. Le résultat sera arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0.50 est comptée pour 1. Cette redevance est revalorisée chaque année sur la base de l'évolution de l'index ingénierie ING (ou tout aute index qui viendrait à lui être substitué) mesuré au 1er janvier de l'année de la redevance par rapport à l'index ING 0 du 1er janvier 2007 (Indice juillet 2006 : 738.10).	
23	**REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION DE GAZ (RODP provisoire)** Formule de la redevance = 0.35 € x L L = longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due, exprimée en mètres. Le résultat sera arrondi à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0.50 est comptée pour 1.	
24	**REDEVANCE POUR FOURNITURE ET POSE DE BUSES**	
	Tarifs incluant les fournitures BTP, la main-d'œuvre et le matériel :	
	Buses béton : - Buses diamètre 300 série 90 a le mètre linéaire :	85.00 €
	- Buses diamètre 300 vibrées série 135 a le mètre linéaire :	90.00 €
	- Buses diamètre 400 série 90 a le mètre linéaire :	110.00 €
	- Buses diamètre 400 vibrées série 135 a le mètre linéaire :	115.00 €
	Buses PVC (tuyau annelé) : - diamètre 200 le mètre linéaire :	45.00 €
	- diamètre 250 le mètre linéaire :	50.00 €
	- diamètre 300 le mètre linéaire :	65.00 €
25	**REDEVANCE POUR REGARD DE BRANCHEMENT SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES**	
	Fourniture et pose d'un regard :	280.00 €
26	**REDEVANCE POUR CREATION OU SUPPRESSION DE BATEAUX**	
	Tarif incluant les fournitures BTP, la main d'œuvre et le matériel (le mètre linéaire)	
	Création d'un bateau :	160.00 €
	Suppression d'un bateau et remise en état du trottoir :	160.00 €
27	**REDEVANCE POUR FOURNITURE ET POSE DE CANIVEAUX**	
	Tarif incluant les fournitures BTP, la main-d'œuvre et le matériel (le mètre linéaire) :	
	Caniveau grille fonte complet ("ACO DRAIN") :	110.00 €
28	**FRAIS DE PERSONNEL COMMUNAL POUR PRESTATIONS DIVERSES**	
	Coût horaire : • Main d'œuvre	33.00 €
	• Matériel (MO chauffeur incluse): - Tracto-pelle	60.00 €
	- Camion	60.00 €
	- Tracteur avec ou sans remorque	60.00 €
	- Tracteur avec épareuse	60.00 €
	- Micro Tracteur avec ou sans épareuse	50.00 €
	- Mini pelle	50.00 €
	- Nacelle	50.00 €
	- Manitou chariot élévateur	60.00 €
	► *Ces tarifs seront notamment appliqués en cas d'intervention des services municipaux pour nettoyer la voirie après un chantier.*	

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215600347-20201211-2020_104DM-DE

			TARIFS applicables à compter du 1.01.2021
29	**LOCATION DE LA NACELLE POUR TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**		
	Location de la nacelle sans personnel d'accompagnement (par jour) - Si personnel habilité :		110.00 €
	Location de la nacelle avec mise à disposition de personnel (par jour) - Si pas de personnel habilité :		320.00 €
30	**ELAGAGE D'ARBRES DEBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE COMMUNALE**		
	Uniquement lors des campagnes d'élagages		
	Ce tarif par mètre linéraire comprend l'intervention de l'entreprise, les heures du peronnel et les frais administratifs		2.90 €
	Minimum de perception :		15.00 €

4-ASSOCIATION / CULTURE

31	**MEDIATHEQUE**		
	● Inscription annuelle pour l'emprunt de documents (livres, CD, DVD, revues, ...)		
	Jeune de moins de 18 ans :	Carnac :	10.00 €
		Extérieur :	10.00 €
	Individuel adulte :	Carnac :	17.00 €
		Extérieur :	22.00 €
	Famille :	Carnac :	25.00 €
		Extérieur :	32.00 €
	Saisonnier : Tarif à la semaine		5.00 €
	Agent municipal :		10.00 €
	La gratuité est accordée aux établissements scolaires et aux structures accueillants des groupes, dans le cadre de leurs activités.		
	● Tarifs d'impression et de photocopies :		
	Format A4 :	Noir et blanc :	0.30 €
		Couleur :	0.40 €
	Format A3 :	Noir et blanc :	0.60 €
		Couleur :	0.80 €
	● Facturation forfaitaire des documents abîmés ou non-restitués :		
	Revue :		15.00 €
	Livre :		20.00 €
	CD :		25.00 €
	DVD :		45.00 €
32	**LOCATION DE L'AUDITORIUM**		
	- Action publique par une association carnacoise :		
		. Avec la régie partielle (son, lumière et vidéo projection)	Gratuit
		. Avec la régie complète et un technicien (par jour de 10 h maximum)	365.00 €
	- Autre demande :		
		. Avec la régie partielle (son, lumière et vidéo projection)	615.00 €
		. Avec la régie complète et un technicien (par jour de 10 h maximum)	970.00 €
	Toute intervention supplémentaire du technicien sera facturé au tarif location avec technicien		

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215600347-20201211-2020_104DM-DE

		TARIFS applicables à compter du 1.01.2021
33	**LOCATION DE MOBILIER**	
	*Caution pour la location de l'armoire électrique mobile ou la sonorisation :	810.00 €
	*Caution pour la location de matériel (nettoyage et dégradation) :	100.00 €
	● Par une association carnacoise présentant un intérêt public local : (caution applicable pour armoire éléctrique, sonorisations portatives et matériel)	Gratuit
	● Autres que les associations carnacoises :	
	Chaise (par jour) :	1.30 €
	Banc (par jour) :	2.50 €
	Table (par jour) :	2.50 €
	Barrière de police métallique (par jour) :	3.00 €
	Podium (praticable) ▶ le panneau 2m x 1m (par jour) :	28.00 €
	Podium fixe ▶ tarif pour 50 mètres carrés (par jour) :	127.00 €
	Abri-minute 3m x 3m (par jour) :	60.00 €
	Chapiteau 18*8 inclus montage / démontage (par jour) :	300.00 €
	Location de chalet - utilisation pour activité privée commerciale (plages ... Tarif pour 15 jours	300.00 €
	Armoire électrique mobile (par jour) (caution pour la location*) :	40.00 €
	Rallonge de 25m (par jour) :	7.00 €
	Rallonge de 50m (par jour) :	14.00 €
	Projecteur (par jour) :	24.00 €
	Barrière plastique bleue "stop foule" logo ville de Carnac (par jour) :	3.50 €
	Tente 5*4m inclus montage / démontage (par jour) :	146.00 €
	Podium fixe 10*10 (par jour) :	285.00 €
	Podium roulant de 60 à 80 m² (par jour) :	265.00 €
	Sonorisation portative 50w (par jour) (caution pour la location*) :	40.00 €
	Sonorisation portative 200w (par jour) (caution pour la location*) :	50.00 €
	Mise à disposition d'une benne de camionette (par jour) :	57.00 €
	Mise à disposition d'une benne de camion ou benne animation (par jour) :	95.00 €
	Grille caddie (par jour) :	4.80 €
	Barrière Heras (par jour) :	6.70 €
	Groupe électrogène	
	- Forfait 2 jours :	105.00 €
	- Forfait semaine :	205.00 €
	Désinfection suite à une mise à disposition pour une association carnacoise :	Gratuit
	Désinfection suite à une mise à disposition pour les autres demandeurs :	100.00 €
	Minimum de perception :	15.00 €
34	**VENTE DE VERRE REUTILISABLE**	
	Vendu à l'unité :	0.50 €

LOCATION DE SALLES

35 *- le nettoyage et le rangement sont assurés par le demandeur.*
- un état des lieux est effectué conjointement par le demandeur (ou son représentant) et un agent municipal, à la remise des clés, avant et après
= une caution est demandée pour le matériel et la salle (nettoyage et rangement)

Pour les associations	250.00 €
Pour les autres demandes	1 000.00 €

36	**KIT DE NETTOYAGE** (obligatoire avec la location de la salle du Ménec)	
	comprend : Lavettes, éponges, dosettes produits netoyants, sacs poubelles, ...	5.00 €
37	**MENAGE DE LA SALLE**	
	Forfait semaine :	150.00 €
	Forfait week-end et jour férié :	175.00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215600347-20201211-2020_104DM-DE

			TARIFS applicables à compter du 1.01.2021
38	**TARIF POUR LE REMPLACEMENT D'UN BADGE (TRANSPONDEUR) D'ACCES AUX BATIMENTS COMMUNAUX**		
	Tarif par transpondeur perdu ou détérioré :		80.00 €
39	**LOCATION DE LA SALLE DE CONFERENCES (MAIRIE)**		
	Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local :		Gratuit
	Tarif général (Y compris pour les réunions politiques extra-communales) :		155.00 €
40	**LOCATION DE LA SALLE D'EXPOSITION (MAIRIE)**		
	Les réservations de la salle ne seront considérées comme définitives qu'après versement d'arrhes par les utilisateurs, à hauteur de 25 % du prix de la location. En cas d'annulation de la location, les arrhes reçus ne sont pas remboursables.		
	Location par période de 10 jours	Juillet et août	515.00 €
	Location par période de 15 jours	De septembre à juin :	335.00 €
		D'octobre à mai (sous réserve de disponibilités) : Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local. En dehors de ces périodes, application des tarifs de droit commun cf supra.	Gratuit
41	**LOCATION DE LA SALLE OMNISPORTS** (Uniquement pour des activités sportives)		
	Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local :		Gratuit
	Tarif par jour :		207.00 €
42	**LOCATION DE LA SALLE SOUS LES TRIBUNES**		
	Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local :		Gratuit
	Résident principal et secondaire carnacois :		127.00 €
	Demandeur extérieur :		237.00 €
43	**LOCATION DE LA SALLE BELLE ILE (BATIMENT EREV)**		
	Location par une association carnacoise présentant un intérêt public local :		Gratuit
	Tarif général :		62.00 €
44	**LOCATION DE LA SALLE DU MENEC**		
	- Association carnacoise :		
		. Avec la régie partielle (son, lumière - réglages de base)	Gratuit
		. Avec la régie complète et un technicien	350.00 €
	- Particulier carnacois (résident principal et secondaire) :		
		. Avec la régie partielle (son, lumière - réglages de base)	312.00 €
		. Avec la régie complète et un technicien	665.00 €
	- Autres demandes carnacoises (assemblée générale,...) :		
		. Avec la régie partielle (son, lumière - réglages de base)	312.00 €
		. Avec la régie complète et un technicien	665.00 €
	- Autres demandes :		
		. Avec la régie partielle (son, lumière - réglages de base)	615.00 €
		. Avec la régie complète et un technicien	955.00 €

5-POLICE MUNICIPALE

45	**FOURRIERE D'ANIMAUX ERRANTS**		
	Frais de mise en fourrière :	- Première capture :	50.00 €
		- Récidive :	90.00 €
	Frais garde en fourrière tarif par jour		20.00 €

Envoyé en préfecture le 11/12/2020
Reçu en préfecture le 11/12/2020
Affiché le
ID : 056-215600347-20201211-2020_104DM-DE

		TARIFS applicables à compter du 1.01.2021
46	**DROITS DE STATIONNEMENT : HORODATEURS**	
	L'usager doit saisir sa plaque d'immatriculation à l'horodateur	
	Durée :	
	30 minutes gratuites une fois par jour	GRATUIT
	30 minutes	0.80 €
	1 heure	1.40 €
	1 heure 30	2.20 €
	2 heures 30	3.00 €
	3 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et les 2 parkings de Port En Dro	3.60 €
	4 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et les 2 parkings de Port En Dro	4.40 €
	5 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et les 2 parkings de Port En Dro	5.20 €
	6 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et les 2 parkings de Port En Dro	6.00 €
	7 heures 30 - uniquement le boulevard de la plage et les 2 parkings de Port En Dro	6.80 €
	Tarif résidents	
	1 seul véhicule par habitation située dans la zone payante Inscription en mairie sur présentation de justificatifs : Taxe d'habitation et carte grise du véhicule.	50% du tarif de base

6-SOCIAL

47	**LOCATION ANNUELLE DES LOGEMENTS COMMUNAUX**	
	Tarif par m² et par mois : charges non incluses	6.00 €
48	**LOCATION PONCTUELLE DE LOGEMENTS COMMUNAUX** (Tarif par personne et par nuit)	
	- Hébergement d'intervenants pour le compte de la Commune charges incluses	
	Tarif pour les stagiaires ou les étudiants non rémunérés par la Commune	Gratuit
	Tarif pour les stagiaires, les étudiants, les auxiliaires ou les saisonniers rémunérés par la Commune	3.50 €
	Tarif pour les chercheurs	5.00 €
	- Hébergement de personnes lors d'événements sur la Commune charges incluses	
	Organisés par des associations carnacoises	Gratuit
	Autres demandes	10.00 €
	- Hébergement d'urgence (en lien avec le CCAS) par mois charges incluses	150.00 €

Pour toutes les catégories, en cas de non respect des conditions prévus avec la commune, une pénalité de 15€ par jour sera appliquée.

Article 2 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 10 décembre 2020
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué

MAIRIE DE CARNAC (Morbihan)

Pascal LE JEAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes - 3 Contour de la Motte - 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.